### Fiche de données de sécurité

selon Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'édition :13 octobre 2021 Date de révision : 7 octobre 2021

Version 6

# **R.G.1**

# Identification de substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de produit RG1

**1.2 Utilisation de la substance/**Solution à nettoyer de la préparation

1.3 Identification de la Savonnerie du Léman Christian Cottet

société/entreprise Chemin de Prévenoge 2

1024 Ecublens Tél : 021 691 39 34

E-mail: ccsavonnier@gmail.com

1.4 Téléphone en cas d'urgence 145 (Tox Center) Switzerland

# 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification en accord avec la règlementation (EC) No 1272/2008

Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2) H315,

Nocif en cas d'ingestion (Catégorie 4) H302

Peut irriter les voies respiratoires (Catégorie 3) H335

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques (Catégorie 4) H413

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

### Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 Pictogramme







### **ATTENTION DANGEREUX (SGH 07)**

Peut causer des irritations cutanées, des allergies, des eczémas ou une somnolence.

Intoxication possible dès le premier contact avec le produit.

Version 6

### **DANGEREUX POUR LA SANTÉ (SGH 08)**

Peut endommager certains organes. Susceptible de porter gravement atteinte à la santé, immédiatement ou à long terme, de provoquer un cancer, d'endommager le patrimoine génétique ou d'affecter la fertilité ou le développement. Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.

### **DANGEREUX POUR LE MILIEU AQUATIQUE (SGH 09)**

Peut nuire, en faibles quantités déjà, aux organismes aquatiques (poissons, insectes et plantes), immédiatement ou à long terme.

Mention de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour

les organismes aquatiques.

Conseils de prudence P301+P312 EN CAS D'INGESTION :

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin/ en cas de malaise.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autre(s) danger(s) Aucun(s)

# 3. Composition, information sur les composants

### 3.1 Caractéristiques chimiques Produit formulé

Composants		Symboles	Phrase risque	CAS	No CE
Ethanol	<	F	H225-H319	64-17-5	200-578-6
	10%				
Tétrachloroéthylène	< 3%	Xn, N	H351-H411	127-18-4	204-825-9
Oléate d'ammonium	< 5%	Xi	H315	544-60-5	208-873-1
Ammoniac	< 1%	T, N	H314	7664-41-	231-635-3
				7	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Version 6

### 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

### Indications générales

Sortir les sujets de la zone dangereuse.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Surveillance médicale pendant au moins 48 h.

#### Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale de sécurité et appeler d'urgence un médecin. Recourir si besoin à la respiration artificielle.

### Après contact avec la peau

Rincer immédiatement à grande eau. Tamponner au propylèneglycol 400. Recourir à un avis médical si une irritation apparaît.

### Après contact avec les yeux

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes au moins et consulter un médecin. Protéger l'œil intact.

### Après ingestion

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Administrer du charbon actif et du sulfate de sodium.

En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale de sécurité et appeler d'urgence un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Les symptômes suivants peuvent apparaître :

Irritations des muqueuses

Irritation des voies respiratoires

Etat maladif

Troubles gastro-intestinaux

Vertiges

Dyspnée

Narcose

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

### 5. Mesure de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Eau, poudres, gaz carbonique.

Adapter les mesures de protection à la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Version 6

### 5.2 Dangers particuliers des produits de décomposition thermique ou des gaz dégagés

Peuvent être dégagés en cas d'incendie :

- Phosgène
- Gaz hydrochlorique
- Ammoniac
- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone
- Chlore et composés chlorés

### 5.3 Equipement spécial de sécurité

Porter appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection total.

#### 5.4 Autres indications

Rafraîchir les emballages en les arrosant d'eau.

## 6. Mesure à prendre en cas de rejet accidentel

### Mesures générales

Eviter la dispersion du produit dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Utiliser des absorbants et les éliminer selon le chapitre 13.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

### 6.1 Précautions individuelles

Porter un équipement de sécurité : gants, bottes, tenue de protection totale du corps résistante aux huiles et solvants chloré, protection respiratoire.

### 6.2 Mesures pour la protection de l'environnement

Absorber le produit répandu et éliminer l'absorbant souillé selon le chapitre 13.

Neutralisation des résidus après absorption avec un acide inorganique et les diluer avant le rejet dans le circuit des eaux usées.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation

Précautions à prendre pour la manipulation :

Ouvrir et manipuler les emballages avec précaution.

#### Prévention des incendies et des explosions

Le produit n'est pas inflammable. Cependant en cas d'échauffement anormal des emballages ou appareils contenant le produit, des gaz inflammables peuvent se dégager. Eviter toute source d'étincelles, de flammes ainsi que la présence d'objets incandescents.

### 7.2 Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker les emballages dans un endroit frais et bien ventilé.

Prévoir des sols résistant au lessivage.

Version 6

### Indications concernant le stockage commun

Ne pas stocker avec des acides.

### Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les réservoirs hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Utiliser le produit dans des locaux bien ventilés, sous une aspiration ou avec un système de

condensation de vapeurs (voir aussi point 7).

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail (Suva 2014)

**Tétrachloroéthylène** Valeur moyenne : 345 mg/m3, 50 ppm

cas 127-18-4 Valeur limite : 690 mg/m3, 100 ppm

**Ethanol** Valeur moyenne : 960 mg/m3, 500 ppm

cas 64-17-5 Valeur limite : 1920 mg/m3, 1000 ppm.

Ammoniac Valeur moyenne: 14 mg/m3, 20 ppm

cas 7664-41-7 Valeur limite: 28 mg/m3, 40 ppm

### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas manger, boire ni fumer sur le lieu de travail.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Prévoir une douche et douche d'œil sur le lieu de travail.

Ne pas inhaler les vapeurs, les gaz et les aérosols.

Equipement de protection individuel :

Protection des mains : Gants résistant aux liquides alcalins.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Gants résistant aux produits chimiques (EN374).

Version 6

### Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés :

Gants en cuir. Gants en tissu.

### Protection des yeux :

Lunettes de protection.

#### Protection respiratoire:

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire. Filtre à gaz A.

### Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins et aux solvants.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

### Indications générales

Forme: Liquide

Couleur :Blanc-beige opaqueOdeur :Alcoolo-ammoniaqué

### Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : <100°C

Point d'éclair : non déterminé

Inflammabilité (solide, gazeux): gaz facilement inflammables mélangés à l'air

Auto-inflammation: >400 °C

**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif

Limites d'explosivité : non déterminé
Pression de vapeur à 20°C : non déterminé
Densité à 20°C : 0,981 g/cm3

Solubilité dans l'eau : entièrement miscible

Valeur du pH à 20°C : 9,5

### 10. Stabilité et réactivité

### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pour éviter une décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Substances à éviter : Acides puissants.

Produit de décomposition dangereux : se référer au chapitre 5.

Version 6

# 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë:

### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Tétrachloroéthylène Oral LD50 3005-3835 mg/kg (rat)

Dermale LD50 >10000 mg/kg (lapin)

Inhalation LC50/4h 3786 ppm (rat)

Ethanol Oral LD50 10470 mg/kg (souris, rat)

Dermale LD50 15800 mg/kg (lapin)

Inhalation LC50/4h 30000 mg/m3 (souris, rat)

### Effet primaire d'irritation :

**de la peau :** irritation de la peau et les muqueuses. Peut dégraisser et irriter la peau si usage prolongé ou répétitif.

des yeux : forte irritation.

Sensibilisation: aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë à chronique : Soupçon d'effet cancérogène.

### Résultats sur l'homme :

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de la couche cutanée lipo-acide. L'exposition prolongée et répétée peut être nocive pour le foie et les reins.

Indications toxicologiques complémentaires : Danger par résorption dermique.

# 12. Informations écologiques

#### Effets écotoxiques :

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

### Mobilité et potentiel de bio accumulation :

Vu le cœfficient de distribution n-octanol/eau, une accumulation dans les organismes aquatiques est probable.

### Effets écotoxiques, toxicité aquatique :

EC10/18h 45 mg/l (pseudomonas putida) EC50/48h 22 mg/l (daphnia magna)

### Remarque:

La substance est dangereuse pour les organismes aquatiques.

Version 6

### Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux de surface ou les canalisations.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### **Produit - Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être mélangé à d'autres solvants/produits en vue du recyclage.

### Emballages non nettoyés - Recommandation :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

### Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### 14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)

**No ONU - UN**: 2810

**Désignation du produit :** 2810 R.G.1

No ODS 1230

No EGA 47871

# 15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1272/2008.

**Etiquetage complémentaire**Contient des solvants halogénés :

Tétrachloroéthylène < 3 %

No UN: 1897

#### **Prescriptions nationales**

#### Dispositions particulières :

Cette préparation ne doit pas être utilisée ni par, ni en présence de femmes enceintes.

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette préparation dans le cadre professionnel :

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT5, RS 822.115) et Ordonnance du DFE sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2) : Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent être occupées à des tâches impliquant l'emploi de cette préparation que si l'Office fédéral

Version 6

de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a octroyé une dérogation pour cela.

### 16. Autres données

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Utilisation recommandée

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H225 : Liquide et vapeurs très inflammable.H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres informations** 

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.

Produit aux normes REACH selon article 31 du règlement 1907/2006

HS - Code douanier 2207-20 / N° CPID (OFSP) : 502856-74

Service établissant la fiche technique : Savonnerie du Léman.